



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**État-major de l'armée de Terre  
État-major de zone de défense de Marseille  
Commandant de la zone terre Sud**

Marseille, le *07 octobre 2024*  
N° *2871* /ARM/EMA/EMZD MRS/SCSOUT/J-INFRA/NP

Le général de corps d'Armée Thierry LAVAL  
Commandant de la zone terre Sud

à

Monsieur Pascal LE BIANNIC  
DDT du Vaucluse  
unité droit des sols  
lieu-dit "DDT"  
84905 Avignon cedex 9

OBJET : Avis du ministère des Armées sur la demande PC 084 107 24 N0001

REFERENCES : a) consultation des personnes publiques du 12/08/2024.  
b) avis technique de l'USID d'Istres du 19/09/2024.  
c) article D5131-12 du code de la Défense.

Par courrier cité en référence (a), vous avez sollicité le ministère des Armées afin qu'il émette un avis sur la demande concernant la construction d'une centrale solaire photovoltaïque, présentée par la société LANDES 10 ENERGY.

L'instruction du dossier par les services techniques compétents, référence (b), ne fait apparaître aucune interférence avec les activités des Armées sur l'aire de ce projet situé au lieu dit Vallon des soupirs sur la commune de Saint Christol.

En conséquence, le général commandant la zone terre Sud, dans le cadre de ses prérogatives de représentation du ministre des Armées auprès des services déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales pour les questions d'urbanisme (c), émet un avis sans objection à la réalisation de ce projet.

par ordre,  
le lieutenant-colonel Franck AMATA  
chef du bureau infrastructure

COPIES :

ESID de Lyon

USID d'Istres